

Objet : Modifications d'équipements
Sur antenne relais existantes

Lettre recommandée AR

Affaire suivie par :

Corinne MARTY

✉ : comarty@bouyguetelecom.fr

☎ 05.62.30.42.45

Mairie de CASTELMAUROU

Place de la Mairie
31180 Castelmaurou

A l'attention de Madame le Maire

Mérignac, le 28 janvier 2013

Madame le Maire,

L'association des Maires de France (AMF) et l'Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM) ont élaboré en 2004 un « **Guide des Bonnes Pratiques entre Maires et Opérateurs** » pour répondre aux enjeux et questions posés par la population sur l'installation des antennes-relais sur le territoire national.

Ce Guide, actualisé fin 2007 et renommé « **Guides des Relations entre Opérateurs et Communes** », a introduit de nombreuses avancées en matière d'information et de concertation avec les Maires, de préservation de paysages et de mesures de l'exposition aux ondes radio.

Conformément à l'un des principaux engagements pris par les Opérateurs dans le cadre de ce Guide, nous avons constitué un dossier d'information que nous vous adressons pour vous présenter notre projet et vous permettre de le porter à la connaissance de toute personne désireuse d'en connaître les détails.

Nous sommes assurés que nous pourrons par cette démarche contribuer au développement d'un dialogue constructif entre Maires, Opérateurs et citoyens.

Le projet décrit dans la fiche ci-jointe s'inscrit dans le cadre de la modernisation de notre réseau d'infrastructures.

En effet, en réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par nos licences délivrées par l'Etat, Bouygues Telecom confirme sa volonté de déployer rapidement sur toute la France le très haut débit mobile (la 4^{ème} génération) afin de pouvoir répondre sereinement à une croissance très rapide du trafic, qui se poursuivra dans la durée avec les nouveaux usages et des équipements toujours plus performants.

Pour ce faire, Bouygues Telecom a notamment, fait le choix technique du « Multistandard ».

Cette technique permet grâce à une **réallocation de fréquence** de mixer plusieurs technologies (2G/3G/4G) sur **une même antenne** par le seul **ajout d'une carte** dans l'**armoire électronique existante**, sans **aucun impact visuel**.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, à l'assurance de notre respectueuse considération.

PJ : 1 dossier d'information

Corinne MARTY
Chargée de Relations Extérieures
Direction Réseau Sud Ouest



PROJET
BOUYGUES TELECOM
SITE DE TELEPHONIE MOBILE
ANTENNE RELAIS

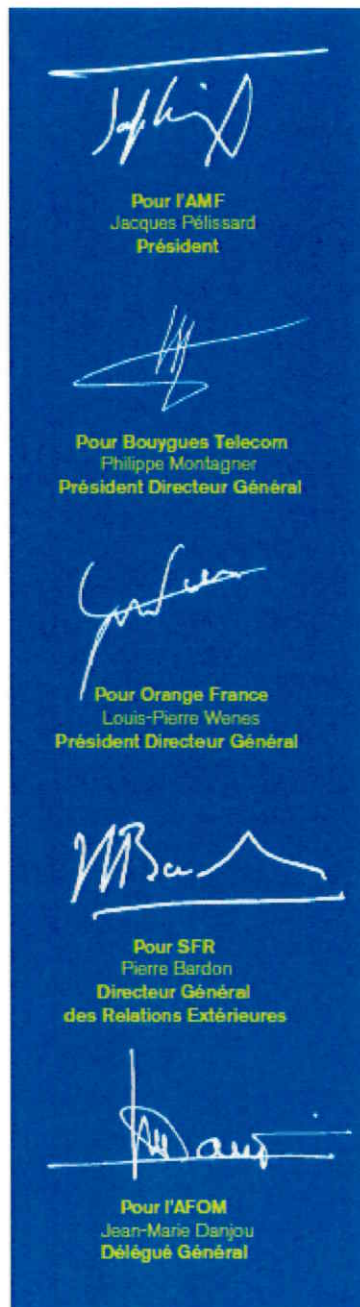
DATE DE REALISATION DU DOSSIER :

28/01/2013



DOSSIER D'INFORMATION

PROJET DE MODIFICATION SUBSTANTIELLE



En moins de 15 ans, les réseaux de téléphonie mobile ont couvert plus de 99% de la population française. Leur déploiement se poursuit aujourd'hui pour couvrir les « zones blanches », répondre à la croissance du trafic et permettre l'accès à haut débit, aux services multimédias mobiles.

Afin de favoriser un déploiement durable et concerté de ces réseaux, l'Association des maires de France (AMF) et l'Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM) ont élaboré ensemble en 2004 le Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs. Ce guide a défini un nouveau cadre pour l'installation des antennes-relais dans toutes les communes de France. Plusieurs principes ont guidé sa rédaction : concertation, information, équité territoriale, prise en compte du contexte local et préservation des paysages.

En publiant le Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs avec l'AMF le 26 avril 2004, Bouygues Telecom, Orange et SFR sous l'égide de l'AFOM, ont pris l'engagement volontaire d'appliquer immédiatement les dispositions qui leur incombent, pour tous leurs nouveaux projets d'antennes-relais. Le respect de cet engagement a apporté aux maires les moyens de contribuer à l'aménagement de leur commune en téléphonie mobile. Il a porté ses fruits sur le terrain, comme le montrent les indicateurs chiffrés relatifs à l'application du Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs.

Aujourd'hui se félicitant de la démarche initiée en 2004, l'AMF et l'AFOM ont pris l'initiative de mettre à jour le Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs en tirant parti de l'expérience de sa mise en pratique pendant 3 ans et des contacts entretenus entre les maires et les opérateurs.

C'est ainsi que cette deuxième version de décembre 2007 désormais intitulée Guide des bonnes pratiques entre opérateurs et communes, offre notamment une actualisation des avis scientifiques et des précisions sur les mesures de champs électromagnétiques et leurs résultats.

A cet égard, les opérateurs ont souhaité renforcer la transparence qui a toujours présidé à la réalisation des mesures de champs électromagnétiques en permettant au maire de pouvoir être le seul informé de la date, de l'heure et de l'endroit de leur mise en œuvre.

Cette version présente aussi des propositions pour la création et l'animation des instances de concertation communales. Le dossier d'information remis au maire pour chaque projet d'antenne-relais est également complété pour les phases de déploiement d'une antenne-relais et l'état des connaissances scientifiques et de la réglementation.

Destiné à tous les maires concernés par des projets de déploiement, ce guide poursuit l'objectif de faciliter le développement de la téléphonie mobile sur le territoire qui concerne aujourd'hui huit français sur dix, notamment en favorisant le dialogue entre les maires et les opérateurs et une meilleure information de nos concitoyens.

